

## LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ATTEINDRA DIX MILLIONS DE DOLLARS

Le 10 décembre 2009

### FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI)

- Dans son budget du 26 mars 2009, le gouvernement provincial a annoncé qu'il allait « investir 10 millions de dollars dans un programme pilote, administré par la SODIMO, en vertu duquel on rembourserait aux entreprises des industries télévisuelles de l'Ontario une partie des coûts associés au développement de la propriété intellectuelle ».
- Ce Fonds est destiné aux sociétés ontariennes admissibles, et leur remboursera partiellement les dépenses engagées au titre des activités de développement préliminaire admissibles visant à créer des contenus pour écran.
- Les financements du Fonds pour le développement de la PI ne seront pas octroyés par un jury ou le seront en fonction du respect de tous les critères d'admissibilité, sous réserve de la disponibilité de fonds.
- Ce Fonds est un projet pilote; sa reconduction après le 31 mars 2010 dépendra de l'évaluation du programme pilote et des fonds disponibles.
- Le Fonds sera administré par le service des crédits d'impôt et des programmes de financement de la SODIMO.

### QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

- Les sociétés sous contrôle canadien établies en Ontario, pouvant justifier qu'elles exerçaient des activités dans le secteur ontarien de la production de contenu pour écran un an au moins avant l'année au cours de laquelle elles ont déposé une demande au titre du Fonds, peuvent réclamer le remboursement des dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010. Les sociétés peuvent déposer deux demandes; l'une à la clôture de leur exercice, et l'autre à tout moment.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PI

- Le montant du remboursement sera établi à 30 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'un plafond de 150 000 dollars pour la durée du programme pilote.
- Une prime de performance de 10 % (jusqu'à concurrence d'un plafond de 20 000 dollars) sera accordée aux sociétés qui pourront prouver qu'elles ont obtenu des fonds de tierces parties pour financer leur projet de développement.
- La SODIMO acceptera les demandes depuis la date de lancement du programme jusqu'au 31 juillet 2010, sous réserve de la disponibilité des fonds.

### ACTIVITÉS ADMISSIBLES AU CHAPITRE DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PI

- Ce Fonds est destiné à appuyer les sociétés ontariennes admissibles en leur remboursant partiellement les dépenses engagées au titre des activités de développement préliminaire admissibles visant à créer des contenus pour écran, et notamment :
  - la prise d'option sur les droits d'un scénario ou l'acquisition de ces droits;
  - la création d'un concept, d'un scénario ou d'un personnage;

- la création de designs de jeux vidéo et de spécifications techniques;
- les recherches pour le texte et le scénario; la création de prototypes.

## **INDUSTRIE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION**

- En 2006, 46 % de l'ensemble du chiffre d'affaires des productions cinématographiques et vidéo canadiennes était imputable aux sociétés de productions cinématographique, télévisuelle et vidéo ontariennes, soit plus que le Québec (25 %) et la C.-B. (20 %).
- Pour les sociétés intervenant dans le secteur de la production cinématographique et télévisuelle canadienne, attirer les capitaux d'investissement constitue un véritable défi. Les producteurs canadiens ont constamment du mal à lever les capitaux suffisants pour des longs métrages. Aussi sont-ils contraints de céder la majorité, si ce n'est l'intégralité, des droits de propriété intellectuelle de leurs productions, qui pourraient être lucratifs, et souvent, leur cachet de producteur est bloqué dans des crédits d'impôt et demeure inaccessible pendant un certain temps. Dans l'intervalle, ces crédits sont financés par des prêts bancaires dont les taux d'intérêt réduisent encore davantage les bénéfices des producteurs. Les revenus de projets ou les revenus dépendant du succès des productions compliquent l'obtention de prêts et l'obtention de financements privés, ce qui fait stagner les budgets de production, qui restent modestes, et réduit la valeur totale de production. Tous ces facteurs affaiblissent la capacité des producteurs canadiens à générer des capitaux, ce qui entrave la croissance et l'innovation dans ce secteur.

## **INDUSTRIE DES PRODUITS MULTIMÉDIAS INTERACTIFS NUMÉRIQUES**

- En 2008, l'Ontario comptait entre 950 et 1 050 entreprises de produits multimédias interactifs numériques, qui employaient plus de 16 000 personnes et généraient entre 1,3 et 1,5 milliard de dollars en revenus annuels bruts et entre 1,2 et 1,4 milliard de dollars de revenus pour les produits multimédias interactifs numériques.
- Le financement et l'accès aux capitaux constituent également des enjeux importants dans ce secteur. En Ontario, les créateurs dans le domaine des produits multimédias interactifs numériques ne disposent d'aucune source prévisible de capitaux provisoires pour financer leurs initiatives, et les calendriers de développement peuvent parfois être très longs et entraîner des coûts élevés. Par exemple, la conception d'un jeu pour console nécessite en moyenne deux ans et de 4 à 5 millions de dollars. Les sociétés vivent souvent d'un projet à l'autre; par conséquent, elles ne sont pas en mesure de procéder à des réinvestissements en capitaux, pourtant essentiels, dans leurs infrastructures. À cause de ces difficultés en termes de capitaux, les sociétés ont très peu de poids dans les négociations, notamment avec les acteurs internationaux, au moment de la vente de leurs produits. Bien souvent, elles doivent sacrifier leurs droits de propriété intellectuelle, et donc potentiellement leurs futurs flux de revenus, pour s'assurer de l'aboutissement de leurs projets.

---

### **Personne-ressource – SODIMO :**

George McNeillie, Communications, SODIMO  
416 642-6619  
Courriel : [gmcneillie@omdc.on.ca](mailto:gmcneillie@omdc.on.ca)

[www.omdc.on.ca](http://www.omdc.on.ca)

### **Personne-ressource - Ministre Carroll :**

Sarah Petrean, Bureau de la ministre, 416 325-1676  
Lisa Robart, Direction des communications, 416 212-3928

[ontario.ca/nouvelles-culture](http://ontario.ca/nouvelles-culture)

*Available in English*